



Comme
31 entreprises
l'ont fait
en **2021**

TAXE D'APPRENTISSAGE

CHOISISSEZ LE CEM

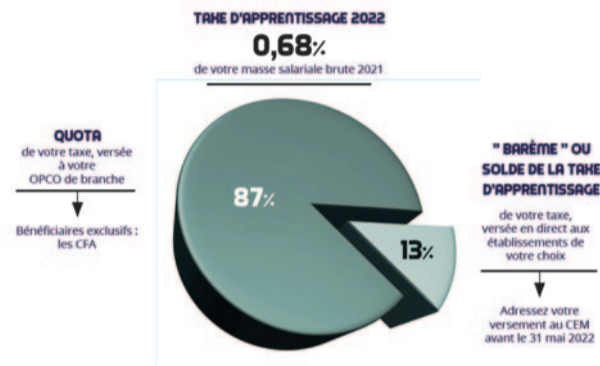


Le CEM (Centre d'Expressions Musicales) est le pôle dédié au développement des musiques actuelles de l'agglomération havraise. Il est composé de studios de répétition, d'une école de musiques actuelles et d'éveil musical ainsi que d'un département de formation professionnelle dédié au spectacle vivant.

Le CEM est une structure de l'économie sociale et solidaire, agréée par l'Éducation Nationale et par le Ministère Jeunesse et Sport, soutenue par le Ministère de la Culture, la Région Normandie, le Département de Seine-Maritime et les villes du Havre et d'Harfleur.

CE QU'IL FAUT SAVOIR

La taxe d'apprentissage est due par toutes les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés, quel que soit son statut (0,68% de la masse salariale). Le nouveau barème appelé « solde la taxe d'apprentissage » correspond à 13% de la TA.



Cette taxe est la seule pour laquelle l'entreprise a la liberté de verser une partie (le solde de la TA à 13%) à l'établissement de son choix, quel que soit son secteur d'activité et sa localisation géographique.

Le CEM est habilité à percevoir le « solde de la Taxe d'Apprentissage » (nous figurons sur la liste préfectorale de Normandie). Pour cela, il est possible de le faire en deux étapes simples d'ici le 31/05/2021 :

1/ Calculer votre masse salariale 2020 et déterminer votre enveloppe solde de la Taxe d'Apprentissage [(masse salariale brute x 0,68%) x 13%].

2/ Verser le montant du solde la Taxe d'Apprentissage, tout ou partie, au CEM.

Si vous le souhaitez, un formulaire de calcul du solde de la taxe d'apprentissage est disponible au CEM. N'hésitez pas à le demander à : juliabatoche@le-cem.com

Un reçu vous sera délivré à réception de votre versement. Les chèques sont à établir à « l'ordre du CEM ». Pour cela, n'oubliez pas de nous transmettre vos coordonnées.

GRÂCE À VOUS, LE CEM DÉVELOPPE

Les actions pédagogiques de son pôle de formation

Déjà huit sessions pour la formation qualifiante « Technicien(ne) du spectacle vivant et de l'événementiel, son, lumière, plateau » niveau IV certifiée GrimEDIF, et près de 90 personnes formées aux métiers de techniciens du spectacle.

Très prisée également, la formation intitulée « Animer une séance d'éveil musical », s'adressant aux professionnels de la petite enfance.

Sans oublier, le MIMA, certificat des écoles adhérentes de la FNEIJMA qui confère le premier échelon d'artiste professionnel de la musique, un titre de niveau IV.

Grâce à vous, Le CEM maintient également un outil performant (locaux, matériel technique) avec des enseignants qualifiés, à l'écoute et disponibles pour tous ses stagiaires.

LE CEM, EST UN DES PLUS GRANDS PÔLES DE MUSIQUES ACTUELLES DE FRANCE

Composé d'une école de musique, d'un centre de formation, d'un pôle de répétition et d'une salle de concert, il est équipé en matériel de sonorisation et éclairages performants et professionnels, outil idéal pour des mises en situations et travaux pratiques.

Chaque année au CEM, sont organisés plusieurs dizaines d'événements musicaux (concerts d'artistes professionnels et amateurs) et sont accueillies diverses expositions artistiques. Le CEM est également un lieu de vie doté d'espaces de convivialité permettant l'organisation de nombreuses animations, accessibles à tous les publics.



- Le CEM, structure de notoriété nationale créée en 1986, est soutenu par les collectivités publiques, institutions et partenaires privés.
- Cours de guitare, basse, batterie, piano, voix, éveil musical, Le CEM compte 1600 adhérents, ce qui fait de cette école de musiques actuelles une des plus importantes en Normandie.
- Centre de formation professionnelle du spectacle vivant, Le CEM est l'unique pôle de formation technique et artistique dans un rayon reliant Lille à Saint-Brieuc en passant par Nantes.
- Il propose notamment une formation qualifiante de niveau IV « technicien du spectacle vivant et de l'événementiel, son - lumière - plateau » (titre GrimEDIF) ainsi que des modules courts sur des axes artistiques et pédagogiques.
- Le CEM est éligible au CPF (compte personnel de formation).
- Le CEM est également à l'origine, en partenariat avec le collège Irène Joliot Curie, de la première CHAM (Classe à Horaires Aménagés) Musiques Actuelles de France.

Les entreprises qui ont choisi de verser leur TA au CEM en 2021 et nous les en remercions vivement :

Dr François Guillet, GrimEDIF, Art'Syndicate Scop, Said Boudjedar, Librairie Principale, Association Le Champs des Notes, Euréka la Luciole, Génération Stunt, Association musiques actuelles de Feyzin, CPDM (C'est Pas Des Manières), Alter Ergos, Maine Fleurs, Kleber Fleurs, Armstrong, Yamaha Music Europe, SARL Repro CDN, Compagnie du Belouga, Théâtre La Manicle, Papa's Production, BCBG, Pandora, La Bazooka, Compagnie Akté, Régie Équipement Musiques Actuelles (REM), Médiation Agglomération Réseau Culture, La Normandie de Nettoyage, Clémence Lecorre, SELARL Mary & Inquimbert Avocats, Oscar - groupement d'employeurs, Art Scène, HMC

CEM - FORT DE TOURNEVILLE

55 rue du 329^e RI
76600 Le Havre

Tel. : 02 35 48 48 80

juliabatoche@le-cem.com

www.le-cem.com

